

**COMMUNE D'ORSAY**

**DECISION N°23-157**

**Convention de partenariat avec l'association Cultures du Cœur Essonne**

***Le Maire de la commune d'Orsay,***

**Vu** l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération n° 2021-01b du 19 janvier 2021 portant délégation de pouvoirs au Maire,

**Considérant** le souhait de la commune d'Orsay de lutter contre toutes les formes d'exclusion et favoriser la participation des personnes fragilisées par la précarité économique et l'isolement sociale à la vie culturelle,

***Décide :***

**Article 1** - De signer la convention de partenariat et les annexes avec l'association Cultures du Cœur Essonne.

**Article 2** - La ville d'Orsay s'engage à offrir 25 invitations sur l'ensemble de sa programmation, notamment :

- 5 places pour Répercussions le samedi 9 mars 2024
- 5 places pour ABACA le mercredi 13 mars 2024
- 10 places pour Et se tenir la main le samedi 23 mars 2024
- 5 places pour An Immigrant's Story le jeudi 28 mars 2024

**Article 3** – Précise que la convention sera renouvelée par tacite reconduction d'un an et que les modalités concernant les invitations offertes par la Ville feront l'objet d'un document annexe validé par les deux parties.

**Article 2** - La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine réunion et sera affichée conformément aux dispositions prévues par le Code général des collectivités territoriales.

**Article 3** - Conformément aux dispositions de l'article 421-1 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Orsay, le **27 DEC. 2023**

Par délégation du Conseil municipal,

David ROS  
Sénateur-Maire de la Ville d'Orsay  
Conseiller départemental de l'Essonne



Certifié exécutoire, compte tenu  
De sa publication le : **27 DEC. 2023**



CULTURES  
DU CŒUR  
ESSONNE

## Convention de partenariat

Entre

### **La Mairie d'Orsay**

2 place du général Leclerc – BP 47 – 91401 ORSAY

N° SIRET : 219 104 718 000 16

Code APE : 751A

N° téléphone du service culturel : 01 60 92 80 23 / 80 28

Représentée par Monsieur David ROS

En qualité de Maire

D'une part,

Et

### **L'association Cultures du Cœur Essonne**

Association loi 1901

La Piscine d'en Face

14, rue Léo Lagrange

91700 Sainte-Geneviève-des-Bois

Représentée par son Président, Monsieur Rémi LAVENANT

D'autre part,

**CULTURES DU CŒUR ESSONNE**

Association reconnue d'intérêt général – Agréée Jeunesse et Education Populaire

La Piscine d'en Face – 14, rue Léo Lagrange – 91700 Sainte-Geneviève-des-Bois – Tel : 01 69 02 46 92 – <https://www.culturesducoeur91.org/> – E-mail : [cdc91@culturesducoeur.org](mailto:cdc91@culturesducoeur.org)





CULTURES  
DU CŒUR  
ESSONNE

## Préambule

L'association **Cultures du Cœur Essonne** et la **Mairie d'Orsay** s'appuient sur la conviction que la culture et le sport constituent un levier supplémentaire dans la lutte contre l'exclusion. La culture, conformément à la loi d'orientation du 29 juillet 1998 chapitre 5, favorise le « *droit à l'égalité des chances* ». Le sport, quant à lui, contribue à la santé, au sens donné par l'Organisation Mondiale de la Santé, c'est-à-dire « *l'état de bien-être physique et psychologique d'une personne* ».

L'association Cultures du Cœur Essonne a pour mission de lutter contre toutes les formes d'exclusion et d'agir pour l'inclusion sociale et professionnelle des personnes fragilisées par la précarité économique et l'isolement social en favorisant leur participation à la vie culturelle et en facilitant le partage de biens communs que sont la culture, le sport et les loisirs.

La culture et le sport agissent tous deux de manière complémentaire sur l'acquisition d'une meilleure confiance en soi et participent à un mieux-être physique et psychique, éléments indispensables pour redynamiser le parcours de personnes en difficulté économique et sociale. Plus largement, ils participent d'une ouverture au monde et à la connaissance tout au long de la vie et représentent des espaces de partage s'intégrant dans une mixité et une diversité sociale et culturelle, chacun, étant soi-même porteur de sa propre culture.

**A cette fin, les deux parties signataires conviennent de ce qui suit**

CULTURES DU CŒUR ESSONNE

Association reconnue d'Intérêt général – Agréée Jeunesse et Education Populaire

La Piscine d'en Face – 14, rue Léo Lagrange – 91700 Sainte-Geneviève-des-Bois – Tel. : 01 69 02 46 92 – <https://www.culturesducoeur91.org/> – E-mail : [cdc91@culturesducoeur.org](mailto:cdc91@culturesducoeur.org)





CULTURES  
DU CŒUR  
ESSONNE

## I. Objet de la convention

Le présent accord a pour objectif de fixer un cadre de coopération entre **La Mairie d'Orsay** et **l'association Cultures du Cœur Essonne** afin de favoriser l'accès et la participation à une programmation culturelle pour des personnes en situation d'exclusion.

## II. Engagements du Partenaire

**Le partenaire s'engage à :**

- offrir des invitations sur tout ou partie de sa programmation et à mettre en place des actions de sensibilisation et de médiation en direction des relais sociaux de Cultures du Cœur.

Le Partenaire s'engage à mettre ces places à disposition du public visé :

- soit directement sur le site Internet [www.culturesducoeur.org](http://www.culturesducoeur.org)

Une formation animée par une personne de Cultures du Cœur est alors nécessaire à la manipulation du site.

- soit en communiquant, dans un délai raisonnable avant les dates des événements ou des représentations, les informations utiles à Cultures du Cœur Essonne, qui les enregistrera sur le site.

Les modalités concernant les invitations offertes feront l'objet d'un document annexe validé par les deux parties.

Le Partenaire s'engage à accueillir les publics de Cultures du Cœur sans discrimination.

Le Partenaire s'engage à suivre l'utilisation effective par les « relais sociaux » des invitations offertes et à en faire part à Cultures du Cœur Essonne.

Le Partenaire s'engage à fournir à Cultures du Cœur Essonne les éléments de communication nécessaires à la mise ligne des spectacles sur le site internet [www.culturesducoeur.org](http://www.culturesducoeur.org) et ce en accord avec les artistes, compagnies ou société responsable de la production des spectacles.

CULTURES DU CŒUR ESSONNE

Association reconnue d'Intérêt général – Agréée Jeunesse et Education Populaire

La Piscine d'en Face – 14, rue Léo Lagrange – 91 700 Sainte-Geneviève-des-Bois – Tel. : 01 69 02 46 92 - <https://www.culturesducoeur91.org/> - E-mail : [cdc91@culturesducoeur.org](mailto:cdc91@culturesducoeur.org)





CULTURES  
DU CŒUR  
ESSONNE

### III. Engagements de l'association Cultures du Cœur Essonne

L'association Cultures du Cœur Essonne s'engage à :

- Fournir au Partenaire un espace de présentation, disponible sur le site Internet [www.culturesducoeur.org](http://www.culturesducoeur.org).
- Mettre en ligne les invitations offertes par le Partenaire, si celui-ci le souhaite ainsi que les modalités de réservations à disposition des relais sociaux.
- Transmettre la liste des réservations au Partenaire avant chaque événement, pour les événements que Cultures du Cœur à mis en ligne sur son site Internet. Les événements mis en ligne par le Partenaire ne sont pas inclus dans cette clause.
- Sensibiliser ses relais sociaux aux règlements d'utilisation des équipements mis à disposition par le Partenaire et à faire appliquer la charte de déontologie.
- S'associer au Partenaire dans la mise en place d'actions de médiation et de sensibilisation auprès de ses publics ou de ses relais sociaux.

### IV. Evaluation de l'action

Un bilan pourra être élaboré à la demande du partenaire sur ;

- Le nombre d'invitations mises à dispositions sur ses événements
- Le nombre de réservations sur ces événements

### V. Durée

Le partenariat prendra effet à la date de signature de la présente convention, pour une durée d'un an.

### VI. Modifications de la convention

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé entre les parties.

CULTURES DU CŒUR ESSONNE

Association reconnue d'Intérêt général – Agréée Jeunesse et Education Populaire

La Piscine d'en Face – 14, rue Léo Lagrange – 91700 Sainte-Geneviève-des-Bois – Tel : 01 69 02 46 92 – <https://www.culturesducoeur91.org/> – E-mail : [cdc91@culturesducoeur.org](mailto:cdc91@culturesducoeur.org)





CULTURES  
DU CŒUR  
ESSONNE

## VII. Renouvellement

Le présent contrat sera renouvelé par tacite reconduction d'un an.

## VIII. Résiliation

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait en double exemplaire à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Pour Cultures du Cœur Essonne  
Le Président  
**M. Rémi LAVENANT**

Pour La Mairie d'Orsay  
Le Maire  
**M. David Ros**

**CULTURES DU CŒUR ESSONNE**

Association reconnue d'intérêt général - Agréée Jeunesse et Education Populaire

La Piscine d'en Face - 14, rue Léo Lagrange - 91700 Sainte-Geneviève-des-Bois - Tel : 01 69 02 46 92 - <https://www.culturesducoeur91.org/> - E-mail : [cdc91@culturesducoeur.org](mailto:cdc91@culturesducoeur.org)





CULTURES  
DU CŒUR  
ESSONNE

## Annexe 1 - Convention de partenariat

### Modalités d'offre des invitations

- La Mairie d'Orsay s'engage à offrir 25 invitations sur l'ensemble de sa programmation.  
Si La Mairie d'Orsay souhaite changer le nombre de places mises à disposition de Cultures du Cœur pour un événement, cette demande pourra être satisfaite sauf sur les places qui ont déjà été réservées par un Relais Cultures du Cœur. Les invitations sont réparties de la manière suivante :
- 5 places pour Répercussions le samedi 9 mars 2024
  - 5 places pour ABACA le mercredi 13 mars 2024
  - 10 places pour Et de se tenir la main le samedi 23 mars 2024
  - 5 places pour An Immigrant's Story le jeudi 28 mars 2024
- La Mairie d'Orsay s'engage à donner la liste des spectacles, avec le nombre d'invitations offertes pour chaque spectacle à échéance régulière prédéfinie.  
Les offres de places seront transmises à Cultures du Cœur de la manière suivante : .....

### Mise en ligne des places offertes

La mise en ligne des places offertes sur le site Internet [www.culturesducoeur.org](http://www.culturesducoeur.org) est effectuée par :

- Cultures du Cœur Essonne  
 La Mairie d'Orsay

Dans le cas où la mise en ligne est effectuée par Cultures du cœur, La Mairie d'Orsay s'engage à fournir tous les documents nécessaires à la communication (photos, vidéos, textes) des événements en s'étant préalablement assuré d'avoir les autorisations de diffusion de ces éléments.

### Confirmation de réservations

Cultures du Cœur s'engage à faire parvenir à la structure culturelle, la liste des réservations avant chaque événements :

- Oui, 3 jours avant la date de l'événement  
 Non

### Confirmation de présence

Les confirmations de présence des bénéficiaires à la sortie seront effectuées par La Mairie d'Orsay à la fréquence suivante : après chaque représentation.

Fait en 2 exemplaires à ....., le .....

Pour Cultures du Cœur Essonne  
Le Président  
M Rémi LAVENANT  
Signature

Pour La Mairie d'Orsay  
Le Maire  
M. David Ros  
Signature



CULTURES DU CŒUR ESSONNE

Association reconnue d'Intérêt général - Agréée Jeunesse et Education Populaire

La Piscine d'en Face - 14, rue Léo Lagrange - 91700 Sainte-Geneviève-des-Bois - Tel. : 01 69 02 46 92 - <https://www.culturesducoeur91.org/> - E-mail : [cdc91@culturesducoeur.org](mailto:cdc91@culturesducoeur.org)

